



Freelance après/pendant études?

Par **Lyman**, le **26/06/2009** à **10:59**

Bonjour,
Je suis étudiant en double cursus à l'ENS et à Lyon II. L'an prochain je compte continuer mes recherches dans le cadre d'un doctorat mais j'aimerais savoir s'il m'était possible de me mettre à mon compte en tant que prof de musique en ouvrant un studio d'enseignement musical.
Le second cas de figure serait de me mettre à mon compte en tant que graphiste/vidéaste freelance. J'ai obtenu tous les diplômes correspondants durant mes six années d'études (DUT, Licence, deux masters)
Concrètement, quelles seraient les démarches éventuelles à effectuer pour qu'un étudiant étranger puisse se mettre à son compte en présentant un dossier de projet solide, armé des diplômes équivalents?
Merci d'avance de toute réponse,
O.

Par **anais16**, le **26/06/2009** à **15:53**

Bonjour,
Vous pourriez tout à fait prétendre à un changement de statut vers un titre "compétences et talents".
Allez voir ce lien où sont décrits les critères pour ce type de carte:
http://www.seine-saint-denis.pref.gouv.fr/DEMARCHESPARTICULIER_sejourETUDIANT_CNCT.html
Je pense que si vous avez un projet solide et les diplômes équivalents, cela se tente. En effet, très peu de personnes ont le profil pour cette carte et les préfectures ont tendance à l'accorder pour leurs "quotas" si un bon dossier se présente.
Attention, le changement de statut est à demander 4 mois avant le renouvellement du titre. Réfléchissez bien avant de faire les démarches et montez un dossier des plus complet.

Par **Lyman**, le **26/06/2009** à **16:07**

Merci de votre réponse! rnCependant mon titre de séjour expire fin septembre, le 30 pour être précis. rnJe tenterai donc le changement de statut après ma première année de doctorat.